

27-02-2023

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 27 FÉVRIER 2023 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Daniel Ricard, district n° 2;

M^{me} Ingrid Haegeman, district n° 5;

M^{me} Sophie Lajeunesse, district n° 3;

M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également M. Pierre Lépicier, président et maire suppléant et M^{me} Marine Revol, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe.

Mme Audrey Boisjoly, mairesse, M. Patrice Ayotte, conseiller et M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/greffier-trésorier sont absents.

**LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
À 20 H.**

085-2023

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du Règlement 468-2023 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
4. Adoption du Règlement 469-2023 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif au secteur villageois;
5. Adoption du Règlement 471-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 159 989 \$ pour la phase 3 du projet d'aménagement des sentiers multifonctionnels;
6. Adoption du Règlement 472-2023 décrétant l'acquisition d'un véhicule pour le Service des travaux publics ainsi qu'un système de remplissage d'air comprimé respirable pour le Service de protection et d'intervention d'urgence et un emprunt de 200 000 \$;
7. Adoption du Règlement 474-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 266 656 \$ pour la réfection du 1^{er} rang de Castle-Hill;
8. Adoption du Règlement 475-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 832 709 \$ pour la réfection du rang Frédéric;
9. Avis de motion – Règlement 476-2023 visant à corriger une disposition relative aux bandes de végétation, à agrandir la zone H-144 à même la zone C-230 et à augmenter le nombre de logements permis dans cette zone à 16;
10. Adoption du 1er projet du Règlement 476-2023 visant à corriger une disposition relative aux bandes de végétation, à agrandir la zone H-144 à même la zone C-230 et à augmenter le nombre de logements permis dans cette zone à 16;
11. Octroi de contrat – Téléphonie IP;
12. Embauche d'une technicienne comptable;
13. Embauche d'animateurs au camp de jour de la relâche scolaire 2023;
14. Projet d'acquisition de remorque à mousse - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, volet 4;
15. Octroi de contrat - Installation des compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux;
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Le maire suppléant invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

086-2023

Adoption du Règlement
468-2023 concernant la
prévention des incendies
sur le territoire de la
municipalité de
Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 468-2023 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois;

SUITE DE LA RÉSOLUTION 086-2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu que le projet de règlement n° 468-2023 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 468-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

087-2023

Adoption – Règlement
469-2023 sur les plans
d'implantation et d'intégration
architecturale
relatif au secteur villa-
geois

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 469-2023 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif au secteur villageois;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que le projet de règlement n° 469-2023 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 469-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

088-2023

Adoption – Règlement
471-2023 ayant pour ob-
jet de décréter une dé-
pense n'excédant pas
159 989 \$ pour la phase
3 du projet d'aménage-
ment de sentiers multi-
fonctionnels

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 471-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 159 989 \$ pour la phase 3 du projet d'aménagement de sentiers multifonctionnels et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 159 989 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 088-2023

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le projet de règlement n° 471-2023 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 471-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

089-2023

Adoption – Règlement 472-2023 décrétant l'acquisition d'un véhicule pour le Service des travaux publics ainsi qu'un système de remplissage d'air comprimé respirable pour le Service de protection et d'intervention d'urgence et un emprunt de 200 000 \$

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 472-2023 décrétant l'acquisition d'un véhicule pour le Service des travaux publics ainsi qu'un système de remplissage d'air comprimé respirable pour le Service de protection et d'intervention d'urgence et un emprunt de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le projet de règlement n° 472-2023 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 472-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

090-2023

Adoption – Règlement 474-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 266 656 \$ pour la réfection du 1^{er} rang de Castle-Hill

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 474-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 266 656 \$ pour la réfection du 1^{er} rang de Castle-Hill et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 2 266 656 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que le projet de règlement n° 474-2023 soit adopté.

SUITE DE LA RÉOLUTION 090-2023

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 474-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

091-2023

Adoption – Règlement
475-2023 ayant pour ob-
jet de décréter une dé-
pense n'excédant pas
832 709 \$ pour la ré-
fection du rang Frédéric

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 475-2023 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 832 709 \$ pour la réfection du rang Frédéric et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 832 709 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le projet de règlement n° 475-2023 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 475-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

092-2023

Avis de motion – Régl.
476-2023 visant à corri-
ger une disposition
relative aux bandes de
végétation, à agrandir la
zone H-144 à même la
zone C-230 et à augmen-
ter le nombre de loge-
ments permis dans
cette zone à 16

Le conseiller Daniel Ricard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement n° 476-2023 visant à corriger une disposition relative aux bandes de végétation, à agrandir la zone H-144 à même la zone C-230 et à augmenter le nombre de logements permis dans cette zone à 16.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 476-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

093-2023

Adoption du 1^{er} projet
Règlement 476-2023
visant à corriger une
disposition relative aux
bandes de végétation,
à agrandir la zone H-144
à même la zone C-230
et à augmenter le
nombre de logements
permis dans cette zone
à 16

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 1^{er} projet du règlement n° 476-2023 visant à corriger une disposition relative aux bandes de végétation, à agrandir la zone H-144 à même la zone C-230 et à augmenter le nombre de logements permis dans cette zone à 16;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que le 1^{er} projet du règlement n° 476-2023 soit adopté.

Ce premier projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 476-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

094-2023

Octroi de contrat –
Téléphonie IP

CONSIDÉRANT la fin du contrat entre la MRC de Matawinie et Simpliciti pour le service de téléphonie IP le 18 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie n'offre plus le service de téléphonie IP aux municipalités, ce service relevant désormais de la responsabilité de chaque administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de prix effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle pour un service de téléphonie IP;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par le conseiller Daniel Ricard, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat pour la migration, les services, l'hébergement et le support pour le service de téléphonie IP à Fleetel inc au montant de 4 503,21 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

095-2023

Embauche d'une technicienne comptable

CONSIDÉRANT QUE la résolution 040-2023 détaillant l'affichage de poste pour l'embauche d'une technicienne comptable;

CONSIDÉRANT QU' à la suite du processus d'embauche, la candidature de madame Carmen Brissette s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu :

1. que Madame Brissette soit embauchée à titre de technicienne comptable, à compter du 1^{er} mars 2023;
2. que sa rémunération est établie à l'échelon 3 selon la convention collective en vigueur;
3. que Madame Brissette relève directement de la directrice du Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

096-2023

Embauche d'animateurs pour le camp de jour de la relâche 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre un camp de jour durant la semaine de relâche scolaire;

CONSIDÉRANT la tenue d'un camp nécessite une équipe d'animateurs;

CONSIDÉRANT le camp de la relâche scolaire accueillera 70 enfants par jour;

CONSIDÉRANT le camp de la relâche offre un service de garde;

CONSIDÉRANT la bibliothèque offre également des activités animées par les animateurs du camp de la relâche;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu d'embaucher :

NOM	FONCTION	TAUX
Olivier Therrien	Animateur	15,75 \$ de l'heure
Victor Legault	Animateur	15,25 \$ de l'heure
Alice Aubin	Animatrice	15,00 \$ de l'heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

097-2023

Projet d'acquisition de remorque à mousse – Soutien à la vitalisation et à la coopération inter municipale du Fonds régions et ruralité, volet 4

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT plusieurs municipalités de du sud de Lanaudière désirent présenter un projet d'acquisition de remorques à mousse dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Sophie Lajeunesse appuyée par la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à participer au projet d'acquisition de remorques à mousse et à assumer une partie des coûts, pour un montant maximal de 4 000 \$;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Joliette organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

098-2023

Octroi de contrat – Installation des compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau doit être effectuée dans les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat d'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments municipaux à Plomberie Patrick Boucher inc. pour un montant de 12 120 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

099-2023

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Ingrid Haegeman, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 06.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Marine Revol
Directrice générale adjointe/greffière-
trésorière adjointe

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».